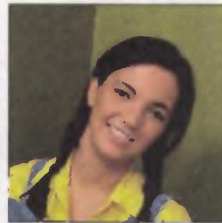




Natacha, Paris

Vive la coloc' !



« Tout le monde connaît le principe : le loyer et la surface d'un appartement sont à partager entre colocataires. Normalement, chacun dispose de sa chambre et le reste constitue des parties communes dont les règles sont souvent établies de façon assez stricte pour que tout le monde se sente suffisamment à l'aise et surtout que les corvées soient bien partagées. Pour trouver une bonne colocation, je vous conseille les sites spécialisés : *Appartager.com* ; *Kel-koloc.com* ; *Easycoloc.com* ; *Colocation.fr* et *Infologement.org* »